

DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
.....  
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER  
.....  
CANTON DE LUNEL  
.....

**M A I R I E**  
de  
**S A U S S I N E S**  
34160  
§  
Tél. 04.67.86.62.31  
Fax: 04.67.86.44.27  
.....

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze  
Le : 16 septembre à 20 h 30  
Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,  
s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de M. Henry SARRAZIN, Maire.  
Date de convocation du Conseil : 10 septembre 2015

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, William PELLECUIER, Isabelle MILESI Isabelle MORONVAL, Valérie BOURGARIT, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, , Nicolas BAUDESSEAU, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent ayant donné procuration :** Gérard ESPINOSA à Jean-Louis PONS.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2015 - 08 - 09 – 38

**Objet :** SIERNEM – approbation des nouveaux statuts.

Le maire expose au conseil que le comité syndical du SIERNEM a approuvé ses nouveaux statuts par délibération du 8 avril 2015.

En effet, conséquence de la Loi 2014-58 du 27 janvier 2014, relative à la modernisation de l'action publique territoriale et, d'affirmation des métropoles, dite loi « MATPAM », le SIERNEM se doit de procéder à une modification statutaire.

Ainsi, il est transformé en syndicat mixte fermé afin d'accueillir parmi ses membres la Métropole de Montpellier dans le cadre de la représentation-substitution des communes membres du SIERNEM qui dépendent à ce jour de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le maire demande au conseil de bien vouloir approuver à son tour ces nouveaux statuts afin qu'ils deviennent effectifs.

Le conseil, ouï l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du SIERNEM.

Pour extrait, Saussines, le 17 septembre 2015



Henry SARRAZIN, maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20150917-2015-08-09-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2015

Certifié exécutoire. Publié le : 17.09.2015  
Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.



Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

